



Le petit Rechignien



Bulletin municipal de Rocq et de Recquignies



www.mairie-recquignies.fr



Année 2010, n°6

Marché de Noël



Invitation

Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous souhaitent de bonnes fêtes et vous invitent à la cérémonie des vœux à la population le samedi 15 janvier 2011 à 17h30 à la salle des fêtes. Au programme :

Animations musicales avec un groupe créole.

Présentation des vœux par Mr Gérard MAUGARS.

Diffusion d'un diaporama.

Discours de Mr le Maire.

Vin d'honneur.



Editorial

La commune s'est dotée d'une commission en charge des Sports, de la Politique de la Ville, des Accueils de loisirs et de la jeunesse au lendemain des dernières élections municipales. Dix élus la composent et sont à votre disposition ainsi qu'à celle des associations sportives. En 2010, les efforts se sont portés en particulier sur les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) tout en maintenant le développement constant des autres thèmes. Les réunions de travail de la commission se succèdent à un rythme soutenu pour assurer :

- le vote du budget au mois de mars, moment incontournable validant les orientations pour l'année à venir, avec un gros travail de préparation lors du dernier trimestre. Cette fin d'année 2010 ne déroge pas à cette règle.
- l'analyse des demandes de subvention remises par les associations sportives et la jeunesse.
- l'analyse des besoins d'équipements, de matériel, demandés par les associations, les accueils de loisirs, l'action de politique de la ville, ou simplement par l'évolution naturelle des besoins techniques ou de sécurité des équipements municipaux. On citera pour l'exemple en 2010, l'achat de défibrillateurs en cours de montage à la salle Henry et au stade Otton Brichot, avec une formation qui s'est déroulée le 27 novembre 2010.
- la mise en place cette année d'un après-midi « **Anima'Sport** » pour nos jeunes à la ducasse de Recquignies dans le parc de l'hôtel de ville en remplacement de la course cycliste. 2011 verra le transfert de cette animation en complément des Foulées Réchigniennes et l'instauration d'une fête des Sports à Rocq.
- la participation aux assemblées générales, aux réunions extérieures sportives, aux visites aux associations et à la mise en place d'une réunion annuelle de dialogue avec le secteur sportif, la jeunesse et les écoles. ►►►

Mairie de Recquignies - Place de la République - Téléphone : 03.27.53.02.50 - Fax : 03.27.53.02.59

Lundi, Mardi et Jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h45

Mercredi de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 17h30 Vendredi et Samedi de 9h00 à 11h45

L'Agence Postale Communale n'est ouverte que le matin



- les épreuves de cyclisme , et bien que juillet 2010 ait perdu son traditionnel circuit autour de l'hôtel de ville, 2011, sur proposition de la commission, verra un nouveau circuit cela après étude et accord des instances sportives.
- l'analyse et le suivi de l'action de la politique de la ville en vue de la mise en place de la future médiathèque.
- la préparation des trois manifestations sportives ou de soutien à des œuvres caritatives comme:
 - ◆ **Les Foulées Réchigniennes** en juin se rapprochant à présent des 250 coureurs. 2011 verra des nouveautés et une grande Fête des Sports le 18 juin prochain qui demande dès septembre de nombreux accords des instances sportives régionales.
 - ◆ **Les Virades de l'Espoir** en septembre et sa fête champêtre. 2011 verra, là aussi, ses nouveautés et son rapprochement au centre de la commune.
 - ◆ **Le Téléthon** en décembre et les démonstrations sportives des associations avec un complément depuis deux ans avec des concerts de chorales, de Gospel en 2009, et des voix polyphoniques corses pour cette année, ceci afin de récompenser les efforts de tous.

Rappelons ici que ces manifestations se développent grâce notamment à la participation active des associations et des bénévoles. Voici énoncé brièvement une année bien remplie avec encore beaucoup de chemin à parcourir.

Dans le dernier bulletin, les accueils de loisirs de juillet et d'août ont été relatés. La commission travaille dès à présent sur son analyse en coopération avec les services des allocations familiales, de la politique de la ville afin de préparer le budget 2011 et ses projets.

Les orientations principales de la commission, relayées par l'équipe d'animation, se sont portées principalement en 2010 sur les 6-17 ans et continueront à se porter sur cette tranche d'âge en 2011. Toutefois la prochaine édition verra des propositions innovantes spécifiques pour notre public d'adolescents et de jeunes de 13 à 17 ans. La commission travaille sur ces propositions tout en intégrant les meilleures possibilités d'aides offertes par les divers organismes sociaux en vue de proposer des tarifs les plus attractifs et adaptés possibles. C'est également un paramètre que la commission ne néglige pas.

D'un point de vue éducatif, le développement des activités diversifiées, attrayantes, sera toujours la priorité d'une manière générale pour toutes les tranches d'âge. La découverte de nouveaux territoires en Nord-Pas-de-Calais pour les ALSH seront également étudiés via l'organisation d'un camping organisé en juillet et en août. Les accueils regroupant diverses communes pour le public adolescent et mis en situation hors de la commune seront étudiés. Un camp d'été de deux semaines pour adolescents cette fois en juillet ou en août est également à l'étude.

L'objectif global est donc de donner l'envie à nos jeunes de venir sur les journées proposées en juillet et en août, avec un accès plus facile et un plus grand panel de propositions. On ne saurait détailler toutes ces actions futures, mais la volonté est présente pour satisfaire et accueillir vos enfants et vos jeunes.

Pour la commission des Accueils de loisirs, le délégué : Jean-Paul VICENTE

Distribution des coquilles

Les élus procéderont à la distribution des coquilles à la population le samedi 11 décembre 2010 à partir de 9h.

En cas d'absence, un coupon vous sera remis dans votre boîte aux lettres. Vous pourrez retirer vos coquilles le lundi 13 décembre après-midi en Mairie.

Initiation à l'utilisation du défibrillateur

La Municipalité a organisé une séance de formation « Initiation à l'utilisation du défibrillateur ». Elle s'est déroulée le 27 novembre 2010 à la salle Henry. Un compte-rendu paraîtra dans le prochain bulletin. Pour rappel, celle-ci concerne toutes les associations sportives et écoles primaires utilisant les équipements de la commune.

Bourse aux vêtements et aux jouets

Celle-ci s'est déroulée du 08 au 10 novembre 2010 à la salle du Millénaire à Rocq. Il en ressort un bénéfice de 200€ qui sera utilisé pour l'achat de lots lors de la tombola des enfants à la prochaine brocante.

Immatriculation des cyclomoteurs obligatoire

Les propriétaires de cyclomoteurs d'occasion qui n'ont jamais été immatriculés ont jusqu'au **31 décembre 2010** pour le faire. Les règles d'immatriculation d'un cyclomoteur sont celles applicables à l'ensemble des véhicules (changement d'adresse, perte ou vol du certificat, ...). Les cyclomoteurs reçoivent un numéro d'immatriculation à vie, inscrit dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV). Pour les cyclomoteurs déjà immatriculés, les numéros d'immatriculation attribués depuis 2004 sont conservés. Le certificat d'immatriculation sera envoyé par courrier au domicile du titulaire. L'immatriculation est gratuite.



- Achat d'un cyclomoteur d'occasion mis en circulation avant le 1er juillet 2004 : l'immatriculation sera obligatoire à partir du 1er janvier 2011.
- Achat d'un cyclomoteur d'occasion mis en circulation après le 1er juillet 2004 : vous conservez le numéro d'immatriculation attribué au cyclomoteur.
- Achat d'un cyclomoteur neuf : vous devez effectuer les démarches d'immatriculation auprès des services préfectoraux ou bien auprès d'un professionnel de la vente habilité.

Inscription sur les listes électorales

La révision des listes électorales politiques et complémentaires pour l'année 2011 est ouverte **depuis le 1er septembre jusqu'au 31 décembre 2010 inclus**. Elle est conduite par la commission administrative prévue à l'article L.17 du code électoral.

Les personnes arrivées récemment dans la commune peuvent s'inscrire sur les listes électorales. Pour cela, se munir de l'ancienne carte d'électeur ou de la carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

Nous vous rappelons que pour pouvoir voter l'année prochaine, vous devez vous inscrire impérativement avant le 31 décembre 2010.

Recensement

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie (munis de leur carte d'identité et du livret de famille) dans le mois suivant leur anniversaire afin de se faire recenser en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D.). La Mairie établira une attestation de recensement à conserver précieusement. Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., Baccalauréat, permis de conduire, etc.). Toute personne non recensée après 16 ans et 4 mois se trouve dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation en Mairie jusqu'à l'âge de 25 ans.

Bon de Noël aux demandeurs d'emploi ou RSA

Distribution en Mairie les mercredis 8 et 15 décembre 2010 de 14h30 à 16h30.

Conditions : être demandeur d'emploi et être domicilié dans la commune depuis 3 mois. Avoir des ressources inférieures ou égales au barème suivant :

- *Personne seule* : 450€ (bon de 38€), *Couple* : 680€ (bon de 51€),
- 150€ pour chaque personne à charge (bon de 19€ en plus),
- Bon de 35€ pour les chômeurs de plus de 18 ans à charge de leurs parents ou un tiers.

Se munir des justificatifs suivants : 3 dernières attestations ou justificatifs POLE EMPLOI, le livret de famille, les 3 dernières quittances de loyer, toutes ressources de la famille (salaires, pensions, ASSEDIC, RSA, allocations familiales, aides du conseil général). Les bénéficiaires du RSA avec des ressources inférieures au barème peuvent bénéficier des bons.

Bon de Noël aux Anciens

Distribution en Mairie les mercredis 8 et 15 décembre 2010 de 13h30 à 14h30. Conditions : avoir 60 ans et des ressources brutes inférieures au barème suivant : **Personne seule** : 7 719,52€ (bon de 22€), **Couple** : 13 521,27€ (bon de 30€).

Fournir l'avis d'imposition ou de non imposition 2009.






RECQUIGNIES – 03 & 04 décembre 2010 BOUGEZ POUR LE TELETHON


Organisé par la Municipalité,
avec le concours des associations locales et du Lion's Club.



Lieux : Salles des fêtes, Salle Henri, Plateau Sportif, Terrain de Football et Eglise St-Sulpice.

- **03 décembre 2010 dès 19h00** : Soirée Détente / Repas Musical (Couscous, dessert et Café) organisé par l'Atelier Création et l'APE Jean-Vilar à la salle des fêtes (15€ pour les adultes et 6€ pour les 6-11 ans. Réservation Conseillée au 06 15 62 35 62 ou 03 27 68 69 64),
- **04 décembre dès 09h30** : Ouverture du Téléthon par la Municipalité. Vente de verres de la Pyramide du Téléthon 2010,
- **11h00 à 12h30** : Séance de Baby-Gym et de Gymnastique Artistique Féminine avec l'AVENIR Assevent - Boussois - Recquignies,
- **12h00 à 13h00** : Petite restauration et buvette sur place, 
- **13h00 à 13h45** : Démonstration des jeunes judokas réchigniensiens soutenus par le club fanion de Colleret,
- **13h00 à 16h00** : Déplacement de St-Nicolas en Victoria dans les rues de la Ville avec la participation de la Ferme du Village de Ferrière-la-Petite,
- **14h00 à 14h45** : Concert de l'Harmonie de Recquignies, 
- **14h00 à 16h00** : Passez votre Permis de Fauteuils Roulants à la salle Henri avec la participation de la Maison d'Accueil Spécialisée et du Foyer d'Accueil Médicalisé de Recquignies,
- **15h00 à 15h45** : Initiation et jeux de Boxe Française, de Canne de combat et bâton avec le B.F.C.R
- **15h30 à 17h00** : Football amical avec les équipes de l'A.S. Recquignies, 
- **16h00 à 16h45** : Show Dance avec le Madison Show,
- **17h00 à 17h45** : Initiation du public au Badminton de compétition avec la participation du club invité du Badminton de Boussois,
- **18h00** : 120 Choristes (Malbodièse de Maubeuge, Arc en ciel de Cousolre et Mélimélie de Recquignies) réunis pour vous en Double Chœur à l'Eglise St-Sulpice (Entrée 1€).
- **20h30** : Les Voix Polyphoniques Corses avec Quartet CORSICA en concert à l'église St-Sulpice (Entrée de 5€ pour les plus de 12 ans, 3€ pour les 6-12 ans et gratuit pour les moins de 6 ans. Place limitée à 260. Réservation conseillée au 03.27.68.98.49).

Et n'oubliez pas toute la journée :

- Fil Rouge : Maintenez la lueur de l'Espoir pour le défi du Téléthon,
- Découverte du Tir à l'Arc sur cibles avec l'association des Archers de l'Ecrevisse, 
- Venue de St-Nicolas avec une distribution de friandises et de chocolats,
- Opération « Bouchons » : collectez vos bouchons de plastique et amenez-les nous,
- Ventes diverses, buvette, petites restaurations, tombola par les associations,
- Quizz et cadeaux à gagner pour les enfants.





QUARTET CORSICA

en concert

EGLISE ST SULPICE
20H30 RECQUIGNIES

SAMEDI 04 DEC 2010



Billetterie sur place le soir du spectacle - Places limitées à 260

Entrée : 5€ (3€ pour les 6-12 ans).

Réservations conseillées au 03.27.68.98.49 ou au

06.78.55.87.73

Téléthon

**Prêt pour
le tout
numérique**



Pour en savoir plus :
www.tousaunumerique.fr
ou 0 970 818 818 (prix d'un appel local)

Plus que quelques semaines avant le passage à la télé tout numérique : êtes-vous prêt ? Avant le 1er février 2011, tous les foyers de la région Nord-Pas de Calais devront avoir adapté leur installation TV si ce n'est déjà fait ! Le 1er février, la diffusion du signal analogique s'arrêtera : les foyers qui ne sont pas équipés d'un mode de réception numérique se retrouveront devant un écran noir !

Si la grande majorité des habitants de Recquignies captent déjà la télé numérique, parfois même sans le savoir, certains téléspectateurs reçoivent toujours la télévision analogique. Ces téléspectateurs verront défiler sur leur poste TV non équipé des bandeaux d'information portant la mention : « Equipez-vous impérativement pour le

passage à la télé tout numérique avant le 1er février 2011. Infos au 0 970 818 818* ou www.tousaunumerique.fr ». Cela signifie qu'ils doivent impérativement adapter leur installation pour recevoir la télé numérique.

Pour cela, le choix ne manque pas : par l'antenne râteau avec un adaptateur TNT relié à un téléviseur classique ou à une télévision « TNT intégrée » ; par le satellite (deux offres sans abonnement existent : TNTSAT et FRANSAT) ; et, si le foyer est relié à ces réseaux, par le câble, l'ADSL ou la fibre optique. Une grande variété de choix existe selon les besoins de chacun !

Pour Mathieu STIEVENARD, délégué régional de France Télé Numérique, l'organisme public en charge de la campagne d'information : « Le message est simple : renseignez-vous avant d'agir ». France Télé Numérique recommande de s'adresser en priorité aux professionnels agréés, antennistes et revendeurs, signataires de la charte « tous au numérique ». Un centre d'appel (0 970 818 818*) et un site internet (www.tousaunumerique.fr) sont également disponibles. On y trouve toutes les informations nécessaires sur les équipements, les aides et les points d'information près de notre commune.

* 0 970 818 818 : numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h*

La télé « tout numérique », qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt définitif de la diffusion analogique des principales chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6), et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Ce passage à la télé tout numérique permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'un plus grand nombre de chaînes (jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites et éventuellement des chaînes locales par région) et d'une meilleure qualité d'image et de son.

Qui est concerné ?

Le passage à la télé tout numérique concerne les foyers qui reçoivent les six principales chaînes nationales, et seulement ces chaînes, par une antenne râteau ou une antenne intérieure. Pour continuer à recevoir la télé et bénéficier des avantages de la télé tout numérique, ces foyers doivent équiper leur poste de TV d'un adaptateur TNT ou acquérir une TV TNT intégrée. Ils peuvent aussi choisir un autre mode de réception de la télévision numérique : le câble, le satellite, l'ADSL, la fibre optique. Les foyers qui reçoivent déjà les chaînes de la TNT par une antenne râteau, une parabole, une box ADSL ou la fibre optique, ou encore par le câble ne sont pas concernés : ils sont déjà passés au numérique.

Existe-t-il des aides ?

Une aide financière peut être accordée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau ou intérieure, pour couvrir tout ou partie des dépenses d'équipement. D'un montant de 25€ ou de 120 € maximum, elle est accordée sous certaines conditions de ressources. Il existe aussi une aide pour les foyers qui résident dans des zones non couvertes par la TNT, sans condition de ressources, d'un montant de 250€. Une assistance technique est également prévue pour accompagner les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80%). Elle consiste en une intervention gratuite à domicile, sur rendez-vous, pour le branchement de l'adaptateur et le réglage des chaînes. Pour bénéficier d'une de ces aides ou connaître précisément leurs conditions d'attribution, contactez le 0 970 818 818, numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h.

En route pour la télé tout numérique

Où se renseigner ?

Adressez-vous prioritairement aux professionnels (antennistes et revendeurs) qui se sont engagés à guider les téléspectateurs et à leur proposer des prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce à un label « Professionnel agréé tous au numérique ». La liste est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou au 0 970 818 818, *numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h.*

Les aides financières

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'Etat a prévu une aide financière pour les foyers les plus démunis qui dépendent d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure et reçoivent actuellement au maximum les 6 chaînes (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte, Canal+ en clair et M6) et éventuellement une chaîne locale.



Si vous résidez dans une zone couverte par la TNT (zone dans laquelle le téléspectateur peut recevoir les chaînes de la TNT avec une antenne râteau), vous pouvez bénéficier :

- d'une aide d'un montant de 25 euros maximum, sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou pour un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.
- d'une aide d'un montant de 120 euros maximum, sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Si vous résidez dans une zone non couverte par la TNT, vous pouvez bénéficier d'une aide à la réception d'un montant max. de 250 € pour une réception l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau, type parabole. Cette aide à la réception est attribuée sans condition de ressources.

Les modalités pour bénéficier de l'aide

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles, sur demande auprès du centre d'appel, ou bien en téléchargement les formulaires sur le site internet : www.tousaunumerique.fr. Les personnes pouvant bénéficier d'une aide doivent garder leur ticket d'achat car le remboursement se fera sur facture.

Attention ! La période d'éligibilité au fonds d'aide court au maximum jusqu'à 3 mois après la date de passage au tout numérique (Début février 2011 dans notre région). Pour les personnes éligibles, il est donc important d'acheter leur matériel au plus tard trois mois après l'arrêt du signal analogique dans leur région.

Cérémonie du 11 novembre



Sous la pluie et par un vent glacial, Mr le Maire, les élus, la population, les Anciens Combattants, les représentants des pompiers, l'Harmonie et les associations locales se sont retrouvés aux Monuments aux morts de Rocq et de Recquignies pour la commémoration du 92ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre. A la salle des fêtes, Mr le Maire a remercié les participants. Après le discours de Mr HANNECART de l'A.R.A.C., tous deux ont remis le diplôme national des porte-drapeaux à Mr Juste BRICOUT et médaille et diplôme d'honneur de l'Association Républicaine et Victimes de Guerre à Messieurs Edouard HOSTELET, Daniel CAPELLE, Jacques VOITURON et Jacques GLADIEUX. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur.

Banquet des Anciens

Le dimanche 24 octobre 2010 s'est déroulé au restaurant scolaire le Banquet des Anciens organisé par la Municipalité et le C.C.A.S. 111 convives, dont une partie d'élus, se sont retrouvés pour un moment de détente et de convivialité. Chaque participant a reçu en cadeau, une bouteille de vin pour les messieurs et un ballotin de chocolats pour les dames.

Après le discours d'entrée du Maire, c'est par l'élection de la reine et du roi que les festivités ont débuté. Cette année, Mme Anna PONSIN et Mr Ollis JOYEUX ont été élus reine et roi de cette édition 2010. Ils ont reçu une bouteille de champagne, une boîte de chocolats et un bouquet de fleurs remis par les membres de la commission des fêtes. Ensuite, le repas concocté par la société A.P.I. et servi par le personnel communal a été très apprécié par les aînés. L'animation était assurée par Enzo et le spectacle « Tout feu Tout Femme » présenté par Marielle. La journée s'est terminée par le tirage d'une tombola gratuite permettant à Mr Guy BEUGNIES et Mme Maria COYTTE de repartir avec un téléviseur écran plat.



Distribution des colis aux Anciens

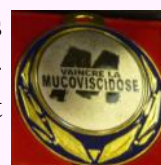
C'est sous une pluie diluvienne que le samedi 13 novembre 2010, les élus ont distribué pas moins de 470 colis à nos aînés.



Virades Sambre Avesnois 2010



Le vendredi 12 novembre 2010 a eu lieu à la salle des fêtes de Cerfontaine, en présence de Mr Sautier, Maire, de Mme Cordovado et des bénévoles des communes concernées, la remise du chèque au profit des Virades de l'Espoir. 22000.60€ ont été récoltés lors des différentes manifestations organisées par les communes de Sambre Avesnois. Les responsables de chaque commune ont reçu une médaille et des T-shirts au sigle « Vaincre la Mucoviscidose ».



En savoir plus sur l'HADOPI

L'HADOPI est la *Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet*. C'est une « Autorité Publique Indépendante » (institution de l'État, chargée par le législateur d'une mission de service d'intérêt général, en l'occurrence celle de la protection des œuvres sur Internet), dotée de la personnalité morale. Elle a été instituée par la loi du 12 juin 2009 et ses missions sont définies aux articles L. 331-12 et suivant du code de la propriété intellectuelle. Ses missions sont de 3 ordres : **encourager le développement de l'offre légale et d'observer l'utilisation licite et illicite des œuvres sur Internet, protéger les œuvres à l'égard des actes de contrefaçon en ligne et réguler l'usage des mesures techniques de protection et d'information**. Au titre de ces missions, l'HADOPI peut recommander toute modification législative ou réglementaire. Elle est également investie d'un rôle consultatif auprès du Gouvernement ou des Commissions parlementaires.

L'HADOPI reçoit les saisines des sociétés de perception et de répartition des droits et des organismes de défense professionnelle ayant reçu une autorisation de la CNIL. Les saisines comportent notamment la date et l'heure des faits, l'adresse IP de l'abonné, les informations sur les œuvres et le nom du Fournisseur d'accès à internet (FAI). Lorsque la Commission de protection des droits de l'HADOPI décide d'enclencher la réponse graduée, elle demande au FAI concerné de lui communiquer les coordonnées d'identité de l'abonné. Les données à caractère personnel ne sont traitées que par les membres ou agents habilités et assermentés de la CPD.

Après saisine des ayants droit, sociétés qui gèrent le droit d'auteur et les droits voisins, ou par le procureur de la République, la Commission de protection des droits de l'HADOPI a deux mois pour enclencher la première étape de la réponse graduée. Si elle constate un fait susceptible de constituer un manquement à l'obligation de surveillance de l'accès à internet, elle peut envoyer une recommandation. Cette première recommandation est envoyée par courrier électronique (mail) au titulaire de l'abonnement et l'avertit qu'il a manqué à son obligation de surveillance de sa connexion à internet. Cette recommandation l'informe de l'existence de moyens de protection et d'offres légales. En cas de réitération dans un délai de six mois, la Commission de protection des droits peut lancer la seconde étape : l'envoi d'une recommandation par courrier électronique, doublée d'une lettre remise contre signature. En cas de nouvelle réitération dans un délai d'un an suivant l'envoi de la seconde recommandation, la Commission de protection des droits informe l'abonné par lettre remise contre signature que ces faits sont susceptibles de poursuites pénales. L'abonné peut alors présenter ses observations dans un délai de 15 jours. Il peut également solliciter une audition auprès de la Commission de la protection des droits ou être convoqué par cette dernière. Une recommandation est un message d'avertissement transmis par la Commission de protection des droits de l'HADOPI. Elle vous est envoyée car votre accès à Internet a été utilisé pour mettre à disposition des œuvres protégées par un droit d'auteur. Ces faits sont susceptibles d'être qualifiés d'actes de contrefaçon. La recommandation a pour but de vous informer de votre manquement à votre obligation de surveillance de votre accès à Internet. Elle vous avertit des sanctions encourues ainsi que de l'existence de moyens de sécuriser votre connexion et vous informe de l'existence des offres légales de contenus.

Les peines encourues par l'abonné en cas de négligence caractérisée relèvent d'une contravention de cinquième classe d'un montant maximum de 1.500 euros. Si vous êtes une personne morale, ce montant est multiplié par cinq, soit 7.500 euros. En outre, le juge peut prononcer une peine complémentaire de suspension de l'accès Internet pour une durée maximale d'un mois. La durée maximale de la coupure de l'accès à internet prononcée par la Justice est d'un mois en cas de condamnation pour négligence caractérisée.

Animation au restaurant scolaire



Le mardi 16 novembre 2010, une ambiance de fête régnait au restaurant scolaire. La société de restauration A.P.I. a proposé une animation sur le thème de la Grèce. Au menu : Kebab, fromage blanc, confiture d'abricot. Décorations, danses, musiques étaient également au programme pour la plus grande joie des enfants.

Consignes hivernales

Monoxyde de carbone : veillez à l'entretien de vos appareils de chauffage.

Déneigement des trottoirs : lors de chutes de neige, nous vous rappelons qu'il est du devoir des riverains de déneiger les trottoirs devant leur habitation.

Messe de la Sainte Cécile



Le samedi 20 novembre 2010, l'Harmonie de Recquignies et la chorale Méli-Mélocodie ont fêté la Sainte Cécile. La messe a été célébrée par l'abbé ETIENNE en présence de Mr le Maire, des élus, des représentants des phalanges musicales environnantes et de la population. Avant le vin



d'honneur offert par la municipalité à la salle du Millénaire à Rocq, Mme Jeanne VAN WAEYENBERGE, présidente, a remis médailles et diplômes aux personnes suivantes : Mr Daniel DESPREZ (60 ans), Bernard CZYPRISIAK (50 ans), Noëlla CZYPRISIAK (40 ans), Isabelle TAVERNE (20 ans), Daphnée MARMIGNON (15 ans), Nathalie LEVENT, Marie-Odile PEREZ, Marielle HASSELIN, Monique DUFRANE, Bernard ETEVE et Françoise ERNAELSTEEN (10 ans).

Sécurité aux abords de nos deux passages à niveau

À pied, en voiture, en camion, en deux-roues, à un passage à niveau respecter le code de la route et prendre en compte la signalétique est vital. Traverser une voie ferrée, encadrée par un passage à niveau n'est pas dangereux à condition d'être prudent.

A l'approche d'un passage à niveau ralentissez. Au feu rouge clignotant, même si les barrières ne sont pas encore baissées, s'arrêter impérativement (un train peut passer 25 secondes après le début du signal et ne pourra s'arrêter en aucun cas).



Ne s'engager au croisement d'un passage à niveau que si le conducteur est capable de le traverser sans risque de s'immobiliser et de s'arrêter au milieu. Une fois le véhicule engagé, si une barrière se ferme, ne pas hésiter pour se dégager à la briser avec le véhicule. Elle est conçue pour cela.

En cas de problème, ne pas hésiter à utiliser le téléphone installé de part et d'autre des passages à niveau automatiques ; évacuer la voiture si elle est bloquée sur le passage à niveau et de téléphoner au 18 pour les passages sans barrières.



Ces informations sont tirées du site www.securitepassageaniveau.fr.

Recrutement d'Adjoints de Sécurité de la Police Nationale



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet du Nord procédera, pour 2011, au recrutement d'un nombre important d'adjoints de sécurité (ADS) dans le département du Nord. Les ADS sont des emplois jeune, sous contrat de droit public, embauchés pour une durée non renouvelable de 5 ans.

Après une formation de 3 mois en école de police, les ADS portent un uniforme et sont dotés d'une arme à feu. Leurs missions sont d'assister les gardiens de la paix dans l'exercice des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Ils perçoivent une rémunération mensuelle de 1158 euros nets et bénéficient de mesures d'insertion professionnelle en cours et en fin de contrat.

Conditions à remplir : être de nationalité française, de bonne moralité, être âgé de 18 à moins de 26 ans, être recensé et avoir accompli la journée d'appel et de préparation à la défense.

Epreuves de sélection : tests psychotechniques et le cas échéant, entretien oral.

Renseignements et inscription : appeler le 03.20.62.49.59 ou le 03.20.62.48.80. (les jours ouvrables, aux heures de bureau).

HARMONIE DE RECQUIGNIES

REPAS DE LA SAINT SYLVESTRE
Salle des Fêtes
A partir de 20 h 30



Menu

- ❖ 50 € pour les adultes
- ❖ 30 € pour les enfants jusque 12 ans



☎ Réservations au 06 70 37 45 38

Apéritif - Pain «surprise»

Velouté aux asperges

Noix de Saint Jacques aux petits légumes

Gigollette de pintade Montmorency

Pomme de terre fourrée, poire au vin et tomate grillée

Assiette de fromages

Bûche «maison»

Café



Cotillons et soupe à l'oignon offerts.

AMBIANCE GARANTIE !!!

FPNM

Théâtre Patoisant Saison 2011

La troupe de théâtre patoisant de l'Harmonie de Recquignies donnera la première de son spectacle « C'EST NIN POSSIBLE ÇOULA ! » les vendredi 18 et samedi 19 février 2011 à 20h ainsi que le dimanche 20 février 2011 à 16h à la salle des fêtes de Recquignies Place de Nice. Réservations à partir du 26 décembre 2010 à 9h. au 06.70.37.45.38.

Votre agenda

- **Le 03/12** : Repas au profit du Téléthon.
- **Le 04/12** : Téléthon à la place de Nice.
- **Le 11/12 et 12/12** : Marché de Noël à la salle des fêtes.
- **Le 11/12** : Distribution des coquilles à la population.
- **Le 14/12** : Permanence de Mr Dronsart, en Mairie à 17h.
- **Le 17/12** : Distribution des coquilles aux écoles par le Père Noël.
- **Le 18/12** : Sortie au cinéma pour les enfants.
- **Le 03/01/2011 et 05/01/2011** : Vignette Coupon Stibus pour les Anciens de 13h45 à 16h45 en Mairie.
- **Le 11/01/2011** : Permanence de Mr Dronsart, en Mairie à 17h.
- **Le 14/01/2011** : Vœux au personnel communal à 17h.
- **Le 15/01/2011** : Vœux à la population à 17h30.

Toutes les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales doivent impérativement se présenter en mairie, service Elections, avant le 31 décembre 2010 afin de pouvoir voter pour les prochaines élections cantonales en 2011.

De même toute personne ayant changé d'adresse (arrivées, départs ou changement interne à l'intérieur de la commune) doivent venir le signaler au service Etat-Civil et Elections de la Mairie.

Il est important de vérifier la date de validité de votre carte d'identité pour en effectuer le renouvellement éventuel.

Respect de l'environnement

Les déchetteries de Jeumont et de Maubeuge sont ouvertes du 1er novembre 2010 au 28 février 2011 selon les horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h45, mercredi et samedi de 8h à 17h45, dimanche de 9h à 11h45,
- Fermeture les jours fériés.



Le passage des encombrants aura lieu le 16 décembre 2010.

Numéros utiles

- Pompiers : 18, Police : 17, SAMU : 15
- Dépannage EDF : 0 810 333 559
- Dépannage GDF : 0 810 433 159
- Réparation des bacs de collecte : 0 800 306 573

La Mairie sera fermée les vendredis 24 et 31 décembre 2010 à 15h. Quant à l'agence postale, elle sera fermée du 27 au 31 décembre 2010 et du 06 au 11 janvier 2011.

Mme DUFRAME, assistante sociale, a arrêté ses permanences fin novembre. Les administrés peuvent prendre rendez-vous à l'UTPAS de Maubeuge au 03.27.63.31.30.

Gardes des infirmiers(ières)

05/12 Mme Marechal	01/01/11 Mlle Du-	30/01 Mme Marechal
12/12 Mme Ballant	06/02 Mme Ballant	
19/12 Mme Daime	02/01 Mme Marlier	13/02 Mme Daime
25/12 Mlle Lobry	09/01 Mme Gillard	20/02 Mlle Lobry
26/12 Mr Gentile	16/01 Mme Homerin	27/02 Mr Gentile
	23/01 M Marchand	06/03 Mlle Dupont

Pour contacter ces personnes

Mme Marechal : 03.27.68.98.52, Mme Ballant : 03.27.66.79.31, Mlle Lobry : 03.27.68.90.50, Mr Gentile : 03.27.68.90.50, Mlle Dupont : 03.27.67.04.39, Mme Daime : 06.21.26.50.33, Mme Gillard : 03.27.65.89.50, Mme Homerin : 03.27.66.70.18, Mr Marchand : 06.45.31.67.13, Mme Marlier : 06.21.66.23.52.

Vignette Stibus

La distribution aura lieu les mardis 07 décembre 2010 et 04 janvier 2011 après-midi.

Pour le bon déroulement de cette distribution, nous vous invitons à respecter les horaires ci-dessous en fonction de votre nom patronymique :

- De 13h45 à 14h45 (lettre A à G),
- De 14h45 à 15h45 (lettre H à M),
- De 15h45 à 16h45 (lettre N à Z).

Merci de votre compréhension.

Les services administratifs

La prochaine parution du bulletin se fera le 28 janvier 2011. Pensez à nous faire parvenir vos articles au moins deux semaines avant cette date (en Mairie ou par mail à lepetitrechignien@gmail.com).



Rédaction : Nadine Lemmen, Linda Wallez, Peggy Brejon et Denis Drousie

Comité de relecture : Mlle Vagnair et Mme Noël

Impression : L'Exprimeur Louvroil

Distribution : Service Technique

